VENTES A L'ENCAN.

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de MARY ELIZABETH KELLER, Veuve de George Rice — Cour Civile de District, No 87,766.

A L'ENCAN,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

JEUDI, LE 13 MAI, A MIDI.

Vente par WILLARD & EISEMAN. MEYER EISEMAN, Encanteur.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Mary Elizabeth Keller, veuve de George Rice et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 mai, à midi, toutes les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir –

Première—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 15, l'ilet No 45, borné par les rues Marengo, Milan, Colisée et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de Holon A. Reinbook, passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le onzième (11) jour de mars 1863, ledit lot mesurant d'après cela, vingt huit pieds (28) sept (7) pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage simple No 1204 rue Marengo, laquelle contient 5 chambres et cuisine, plâtré et tapissé retiré du trottoir.

Deuxième—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Marie, Rousseau, St-André et Fulton, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Kennell & Werner, le 25 mars 1843, et déposé en l'étude des registres de la paroisse de Jefferson, ledit lot mesure, en mesure américaine, trente-et-un pieds [31] onze pouces [11] et cinq [5] lignes de face à la rue Ste-Marie sur cent vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] et cinq lignes et demie de profondeur entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un certain lot de terre désigné par le No 4 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 17ième jour de février 1823, et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sur cette propriété comprennent le cottage double Nos 530-32 rue Ste Marie, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté.

Troisième—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, (autrefois Duplantier), Magasin, Gaiennie et Constance; ledit lot mesurant en mesure américaine vingt-neuf (29) pieds huit (8) pouces et trois (3) lignes de face à la rue Calliope sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur et vingt-neuf (29) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage double Nos 1016-20 rue Calliope, contenant 7 chambres de chaque côté avec deux etages dans le fond.

Quatrième—Six lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 119 borné par les rues Constance, Calliope, Annonciation et Clio (autrefois Gaiennie), désignés par les lettres A, B, C, D, E et F sur un devis et certificat d'arpentage signé par D. F. Seghers et fils, voyers, daté du 5 décembre 1908, et d'après lequel devis lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir

Le lot A — quarante cinq pieds (45) et six pouces (6) de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds (100) formant le coin des rues Constance et Calliope, étant composé du tout du lot original No 26 et sur la plus grande partie du lot No 25.

Les améliorations sur ce lot comprennent un emplacement splendide pour commerce et résidence, Nos 1102-04 rue Constance. La bâtisse contient environ 8 chambres en plus du magasin.

Le lot B—Vingt neuf pieds (29), dix pouces (10) et quatre lignes (4) de face à la rue Constance, trente-cinq pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de cent (100) pieds sur la ligne de côté vers la rue Calliope, contigu au lot A sur ledit devis, une première profondeur sur l'autre ligne du côté opposé s'allongeant au long d'une allée commune pour l'usage dudit lot B et le lot C contigu, de quarante pieds (40) onze [11] pouces et quatre [4] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant vers la rue Clio de deux (2) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes, de là une deuxième profondeur de dix-sept [17] pieds dix [10] pouces et deux [2] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant aussi vers la rue Clio de cinq [5] pieds cinq [5] pouces, de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente-quatre [34] pieds neuf [9] pouces et deux [2] lignes.

Le lot C — Quatorze (14) pieds un pouce (1) et quatre (4) lignes de face à la rue Constance; douze (12) pieds deux pouces (2) et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Clio, de cent pieds (100) une première profondeur sur la ligne du côté opposé s'allongeant au long de la susdite allée commune pour l'usage des dits lots C et B, quarante pieds (40) onze pouces (11) et quatre lignes (4) de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Calliope de deux (2) pieds onze pouces (11) et quatre (4) lignes; de là une deuxième profondeur de dix sept pieds (17) dix pouces (10) et deux (2) lignes; de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Clio de cinq (5) pieds cinq (5) pouces et de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente quatre pieds (34) neuf pouces (9) et deux (2) lignes.

Les dits lots B et C sont composés d'une partie du lot original 25 et le tout des lots originaux 23 et 24.

Les améliorations sur les lots ci-dessus décrits B et C comprennent une résidence double Nos 1106-8 rue Constance, et la résidence simple No 1110 rue Constance.

Le lot D est contigu aux lots A, B et C dans le fond, seize pieds [16] huit pouces [8] de face à la rue Calliope sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] et cinq [5] lignes, étant composé de la plus grande portion du lot No 27 et une petite portion de terre dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage simple attrayant No 936 rue Calliope retiré de la banquette, grillage en fer, contenant 4 chambres et cuisine.

Le lot E est vingt-sept pieds [27] deux [2] pouces et trois [3] lignes de face à la rue Calliope, vingt-huit pieds [28] onze pouces [11] et trois [3] lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-sept pieds [127] dix [10] pouces et cinq [5] lignes sur la ligne de division du lot D une première profondeur le long d'une allée sur le côté vers la rue Annonciation pour l'usage commun dudit lot E et contigu au lot F de soixante-seize pieds [76] un pouce [1] et quatre [4] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Annonciation trois [3] pieds un [1] pouce et de là une deuxième profondeur à la ligne du fond de quarante-neuf pieds [49] et trois [3] pouces.

Les améliorations sur cette propriété comprennent le cottage double attrayant Nos 932-34 rue Calliope, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté; plâtre, grillage en fer et citerne.

Le lot F mesurant vingt-sept pieds (27) quatre lignes (4) de face à la rue Calliope sur une première profondeur de soixante seize (76) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes au long d'une allée divisant le lot du E de là sur une ligne oblique s'étendant en la direction de la rue Constance, de trois (3) pieds un (1) pouce; de là une ligne droite s'étendant à la ligne du fond de quarante neuf (49) pieds trois (3) pouces et d'une profondeur de cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes sur le côté vers la rue Annonciation sur une largeur de vingt-huit (28) pieds neuf (9) pouces et quatre (4) lignes dans le fond

Les améliorations sur cette propriété comprenant le cottage double Nos 928-30 rue Calliope consistant de trois (3) chambres et cuisine de chaque côté, plâtré partout, citerne.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la propriété ci dessus désignée par le 33 sur le devis ci-dessus mentionné de D. E. Seghers & fils, sur un plan déposé parmi les registres de O. de Armas, ancien notaire, comme plan No 6, lequel dit lot mesurant vingt quatre [24] pieds neuf [9] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-deux (122) pieds et trois [3] pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété comprenant la résidence simple à deux étages, No 916 rue Calliope, contenant 6 chambres.

Conditions—Un tiers 1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, daté du jour de l'adjudication, portant sept pour cent [7 0/0] d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes pour l'année 1909, et de payer le coût des certificats nécessaires pour les actes de vente. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les loyers devant appartenir aux acquéreurs de la date de la signature des actes de vente. Les acquéreurs devant déposer comptant dix pour cent [10 0/0] du prix d'achat au moment de la vente avec l'encanteur

Dart & Kernan et L. L. Labatt, avocats.
WILLARD & EISEMAN.
MEYER EISEMAN, Encanteur.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente attrayante de propriétés améliorées.

Propriétés commerciales de choix et résidences,

COMPRENANT

Le magasin en briques à trois étages et résidence, coin des rues Tchoupitoulas et Septième.

La bâtisse en briques à trois étages contigue aux No 2227-29 rue Tchoupitoulas.

Deux cottages simples (le devant en briques) Nos 2921-2923 rue Tchoupitoulas.

Cottage résidence attrayante 2907 rue Tchoupitoulas, près de la rue Sixième.

Quatre cottages doubles de choix et rénumératifs rue Huitième.

Deux cottages doubles attrayants et de valeur 920-22, 924-26 rue Philip, près de la rue Constance.

Joli cottage double convenable, 927-29 rue Première, tous loués et ayant d'excellents locataires.

Succession de Mme Catherine Voelkel.

No 82,954—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, JEUDI, le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1909 et signé le 25 mars 1909, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Catherine Voelkel, les propriétés suivantes—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, etc, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans l'ancien Faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, mais maintenant compris dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas) Fulton, Sixième et Septième, désigné par le No Un, sur un plan par B. Buisson, voyer, daté du 5 novembre 1833 et mesurant 33 pieds 8 pouces de face (33' 8") à la rue Levée, sur 103 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté le plus près du No 2 et 96 pieds de profondeur et façade à la rue Septième, sur 32 pieds dans le fond. Toute mesure anglaise. Les améliorations comprennent le grand magasin résidence en briques à trois étages, substantiellement construit, No 2931-33 rue Tchoupitoulas, occupé par la maison de "Hardware" Voelkel, populaire et longuement établie, sur le rez-de-chaussée, et comme résidence au premier étage, aux deuxième et troisième étages aussi dans le fond se trouve une bâtisse à deux étages, occupée comme entrepôt, etc. Cette propriété est admirablement située pour tout genre de commerce en détail, près du Dockboard de la rue Huitième et lignes vapeurs et chemin de fer.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No 2 dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas), Fulton, Sixième et Septième, et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 102 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No Un et 116 pieds 10 pouces sur la ligne du lot No 3 et vingt-neuf pieds 4 pouces en largeur dans le fond. Les améliorations comprennent une grande bâtisse en briques à deux étages et commode, désignée par les Nos 2927-29 rue Tchoupitoulas, subdivisée comme magasin au rez-de-chaussée et appartements de résidence au premier étage.

Cette propriété conjointement avec la première propriété ci-dessus décrit seraite à cause de la proximité des cars de ceinture débarcadère de steamship, etc., ferait une location idéale pour manufacture ou grand espace pour bureaux, etc.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Levée [maintenant Tchoupitoulas] et Fulton, désigné comme lot 1 sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté du 18 novembre 1846, et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 104 pieds 2 pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Septième, et 110 pieds 6 pouces sur la ligne du lot 2, et 29 pieds 4 pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent le cottage [avec façade en briques] à un étage, avec entrée pour wagons, connu comme 2923 rue Tchoupitoulas et loué à bas prix [à cause de certaines restrictions] à $8.00 par mois.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Tchoupitoulas [autrefois Levée], St-Thomas [anciennement Fulton] mesurant 15 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 116 pieds, plus ou moins, le même étant la moitié supérieure du lot désigné par le No 3, sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté du 18 novembre 1846. Les améliorations comprennent un cottage [avec façade en briques] à un étage, désigné comme No 2921 rue Tchoupitoulas et rapportant $9.00 par mois.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Faubourg Livaudais dans la Paroisse Jefferson, désigné par la lettre B, sur un plan déposé en l'étude de T. Guyol, notaire, comme plan 184 pour référence. Ledit lot mesurant (M. A.) 24 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 75 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne de division du lot A, et de 78 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot C, lequel dit lot B formant une partie du lot No 14 sur le plan original dudit Faubourg. Les améliorations comprennent le joli cottage résidence et commode, désigné comme No 2907 rue Tchoupitoulas et ayant de bons locataires, etc., rapportant $11.00 par mois.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 91, borné par les rues Huitième, Neuvième, Laurel et Annonciation, d'après un plan de D. A. Seghers et fils, daté du 13 juillet 1907, ledit lot est désigné par la lettre A et mesurant 28 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Annonciation et Huitième.

Les améliorations comprenant le cottage double confortable, No 800-802 rue Huitième, ayant quatre chambres et hangar de chaque côté rapportant $21 par mois.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet 91 borné par les rues Huitième, Laurel, Annonciation et Neuvième, désigné par la lettre B d'après un devis par D. E. Seghers, voyer, le 13 juillet 1907, et mesurant 29 pieds et 6 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage double 804-06 rue Huitième, rapportant $18.00 par mois.

8° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet (91), borné par les rues Huitième, Laurel, Annonciation et Neuvième, désigné comme lot C, sur un devis daté du 13 juillet 1907 et mesurant 26 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le cottage double Nos 808-10 rue Huitième, et rapportant $18.00 par mois.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Huitième, Neuvième, Laurel et Annonciation, désigné comme lot D, d'après le devis ci-dessus et mesurant 37 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double connu comme 812-14 rue Huitième et rapportant $16.00 par mois.

10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le No 54, borné par les rues Première, Constance, Laurel et Philip, désigné par le No 3 sur un plan par E. Gothil, daté du 15 mai 1850, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Première sur 128 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage-résidence double attrayant, avec 2 étages dans le fond, connu comme 927-29 rue Première, contenant 7 chambres, citerne, hangar dans le fond, etc., de chaque côté, construit retiré de la rue, gaz partout, grille en fer, etc., ayant d'excellents locataires et rapportant $33.00 par mois. Location convenable et de choix.

11° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Première, Laurel et Constance et désigné par les Nos — sur un plan par L. H. Pilié, voyer, daté du 9 mars 1871. Les deux lots sont contigus et mesurant chacun 33 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Philip, sur 127 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant de deux grands cottages doubles, commode et attrayant à deux étages dans le fond subdivisé en sept grandes chambres, hangar dans le fond, citerne, etc., grillage en fer sur le devant, connu comme Nos 920-922 et 924-926 rue Philip; joli voisinage et près de toutes les convenances. La propriété No 920-22 rapporte $12.50 par mois et les cottages Nos 924-26 environ $10 par mois les deux sont occupés par d'excellents locataires.

Conditions de la vente — Un tiers ou plus comptant, a balance s'il y en a, devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur, payable en un an avec 8 0/0 d'intérêt de la date jusqu'à paiement final, les actes de vente devant contenir les clauses usuelles et coutumières de sécurité et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 0/0 du prix d'achat de la vente requis au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant Oregon W. Long, notaire aux frais de l'acquéreur.

H. M. et E. C. Ansley, et O. W. Long, avocats.
28 mars—28—av 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple.

No 1016 rue Clouet près de la rue Rempart.

Succession de John C. Fleischer et de son épouse Margaret Fratza, par le premier mariage, et de Catherine Barbara Fratza, épouse par son deuxième mariage.

No 88,355—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur. JEUDI, le 6 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 18 mars 1909 et signé en cour ouverte le 24 mars 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire et pour le compte de l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à savoir

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations, etc, qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No —, borné par les rues Clouet, Montégut, Bons Enfants et Delphine et la continuation de la rue Amour (maintenant Rempart), lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan par J. A. D'Hémécourt, le 24 mars 1845, déposé en l'étude de Theo. Guyol, notaire, comme plan 107 dans le livre des plans, et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Clouet sur 125 pieds de profondeur. Le dit lot est composé de la portion du fond des lots 54 et 56 sur un plan du dit faubourg Clouet, dressé par Lafon le 25 mai 1809 et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations désignées par le No 1016 rue Clouet et comprennent le joli cottage simple avec hangar dans le fond, citerne, etc; entrée pour wagons sur le côté.

Conditions de la vente—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Stella A. Tichenor, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

4 avril—4 11 18 25—mai 2 6

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Magnifique Résidence Moderne

Avec Grands Terrains,

No 3317 RUE CARONDELET.

SUCCESSION DE CHARLES LEE SHEPARD ET DE NELLIE WALKER SHEPARD, SA VEUVE, CONSOLIDÉE.

No 65,192—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet, JEUDI le 29 avril 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 mars 1909 et signé le 23 mars 1909, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

La magnifique résidence moderne en bois à deux étages, No 3317 rue Carondelet, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 10 chambres et chambre à bain, le terrain est décrit comme suit:

1° Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No municipal 426, borné par les rues Toledano, Baronne, Carondelet et l'avenue Louisiana, ledit lot est désigné par le No SIX du vieil ilet No 24 et mesurant trente-deux (32) pieds de face à la rue Carondelet sur cent cinquante (150) pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 8 août 1837 et déposé parmi les registres de la paroisse Jefferson.

2° Une certaine étendue ou portion de terre située dans le même district et ilet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatre (4) pieds plus ou moins de face à la rue Carondelet sur cent vingt (120) pieds ou plus de profondeur entre lignes parallèles.

3° Une certaine étendue ou portion de terre située dans le même District et ilet, contigue à la propriété ci dessus décrite mesurant neuf (9) pieds plus ou moins de face à la rue Carondelet sur cent vingt (120) pieds de profondeur, étant la portion du fond des lots 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par H. C. Brown, assistant ingénieur de ville. Toute la dite propriété étant connue comme 3317 rue Carondelet et ayant une profondeur à la rue Carondelet de 45 pieds plus ou moins, à un point à environ deux (2) pieds de la propriété contigue connue comme 3313 rue Carondelet, sur 150 pieds de profondeur sur la ligne du côté de l'avenue Louisiana, une première profondeur de 120 pieds sur l'autre ligne de côté, de là 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue Carondelet, s'étendant vers l'avenue Louisiana, de là sur une deuxième profondeur de 30 pieds à la ligne du fond, laquelle ayant 32 pieds en largeur.

La propriété est à un ilet de l'avenue St-Charles et à proximité de plusieurs lignes de chars, cela conviendra à celui qui cherche une résidence désirable et commode.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, le paiement différé devant être représenté par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 0/0 par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété foncière, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, pour garantir le paiement des dits billets et l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1909, 10 pour cent comptant de dépôt requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 mars—28—av 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple.

No 2814 Rue Dryades.

Succession de Mme Mary Bauman.

No 87,876—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 13 mai 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 avril 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le joli cottage simple en bois à un étage No 2814 rue Dryades, contenant deux chambres et cuisine sur un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Washington et Sixième, lequel lot de terre commence à une distance de cent (100) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure de la rue Washington, et mesurant vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce deux (2) lignes de face à la rue Dryades, vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce six (6) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-cinq (125) pieds, toutes mesures plus ou moins, d'après un plan de D. A. Seghers, voyer, du 15 mars 1909. Sur le côté il y a une grande entrée dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ne devra pas réclamer ou collecter les loyers jusqu'à délivrance actuelle et paiement du prix de la vente, et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. F. Flitbinger avocat.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux terrains pour y bâtir

Rue Galvez, entre Champs-Elysées et Français.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, 339 rue Carondelet.

JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession vacante de Charles Parreau de Besterman, No 82 523, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains désignés comme terrains 9 et 10 sur un plan de Bougeral, daté du 4 février 1831, lesquels dits terrains sont maintenant numérotés sur les tableaux d'assessements comme Nos 11 et 12, dans le carré No 64, maintenant 1025, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Célestine [maintenant Johnson] Génie, [maintenant Galvez], Champs-Elysées et Français. Lesdits terrains mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Génie [maintenant Galvez] sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française; le terrain No 9 étant à une distance de cent dix pieds de la rue des Français, et le terrain No 10 étant à une distance de cent vingt pieds de la rue des Champs-Elysées. Acquis le 25 février 1831 d'Olivella Dupont; enregistré C. O. B. 8, folio 268: près des chars de la rue Claiborne. La rue des Français est pavée. Cette partie de la ville grandit rapidement.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1909, en sus du prix d'adjudication. 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

Succession de Mlle Anna Routh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,276—Division E—Attendu que Jas. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Anna Routh, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, avocats.

15 avril—15 19 24

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion sans précédent pour s'engager dans un commerce bien établi.

La Propriété Foncière et le Contenu d'Affaires d'Entrepreneur de Pompes Funèbres et Salon Funèbre de Thos E. Lynch, Nos 1425 et 1427 avenue Tulane.

No 85,973—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 13 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 31 mars 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, etc., situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Gasquet et l'avenue Tulane, mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane, 47 pieds 10 pouces, au fond, 106 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté, le tout plus ou moins en mesure américaine acquise 30 juillet 1904, livre des transferts 197, folio 714.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse à deux étages connue comme la "Thos E. Lynch Funeral Parlors" et contenant quatre chambres et grande écurie avec stalles et chambres pour voitures.

Le contenu de cet établissement de Salon Funèbre consiste d'un buggy de livraison, 1 wagon de livraison, 4 voitures, 1 ambulance, 1 corbillard, 1 barouche, 2 wagons, 5 jeux de harnais doubles, 2 jeux de harnais simples, 1 paire de chevaux sorel, 1 paire de chevaux bai, 1 cheval gris, 3 chevaux bai, 1 paire de chevaux noirs, 1 petit lot de fournitures pour pompes funèbres, 1 vieux billard, 1 petit wagon de livraison, meubles de bureau et installations, etc.

Conditions — Le contenu dudit établissement de Pompes Funèbres et salons funèbres ensemble avec la propriété foncière ci-dessus décrite, sur laquelle le commerce est conduit en gros, comptant. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété en et pour l'année 1909, et de déposer chez l'encanteur dix pour cent (10) du montant de son enchère au moment de l'adjudication, de payer tous les certificats nécessaires et requis, et pour l'acte de vente devant être passé pardevant Edward Rightor, notaire.

John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demandeur.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Garland Wolfe.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETES DE VALEUR,

307-309 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, à côté du coin de la rue Gravier.

—AUSSI—

311-313 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, contigue à la première propriété décrite avec allée commune à l'arrière.

A quelques pas de la Bourse au Coton, de la Bourse aux Valeurs, de la Bâtisse de la Banque Hibernia, de la Bâtisse Hennen, de l'Hôtel St-Charles, de la Nouvelle Bâtisse de la Banque Whitney, et d'autres structures importantes.

Dans le Cœur de la Nouvelle-Orléans Commerciale et Financière.

Situations excellentes pour Banques, Sociétés de Homestead, Négociants en Coton et Grains, Compagnies de Navires, d'Assurances, de Courtiers en Actions et Bons; Hommes de Profession, Commerce de Détail, etc., etc.

Les deux susdites propriétés ensemble pourraient être converties en une Bâtisse moderne de Bureaux.

Aussi

Maison de résidence de choix et substantielle en briques avec vastes terrains,

No 1625 RUE THALIE, près de l'avenue St-Charles.

A une distance de la rue du Canal qui se peut marcher, convenable comme Résidence, Maison de Pension, Sanatorium privé, Ecole, Loges, etc., etc. La maison est une résidence simple en brique à deux étages ayant Corridor, Salons doubles, Salle à manger, Office, Cuisine, Chambre à blanchissage, Huit Chambres à coucher, Chambre à bain, Ecurie et Maison de dépendance. Plans des susdites propriétés à la Bourse.

VENTE JEUDI, 20 MAI.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Henry R. Labouisse et als vs Peter R. Labouisse et als, dossier No 88,727, rendu et lu en pleine Cour le 6 avril 1909 et signé en pleine Cour le 13 avril 1909, par l'Honorable Geo. H. Théard, j'offrirai en vente à l'encan à la Bourse de Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 20 mai 1909, la propriété ci après décrite, à savoir:

(1) Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et ce qui appartient ou en fait partie, située dans le carré borné par les rues St Charles (ci-devant Nayades), Erato, Carondelet (ci-devant Apollon) et Thalie, dans le Premier District de cette ville, et formée des terrains ci-après décrits, savoir:

(A) Un terrain mesurant vingt huit pieds, huit pouces de face rue Thalie; la même largeur à l'arrière, et cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine et désigné comme terrain No 27 sur un plan déposé comme No 21 en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville.

(b) Une portion de terre contigue au susdit terrain et étant une partie du terrain No 26 sur ledit plan, mesurant vingt-et-un pieds de face rue Thalie sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

(c) Un terrain désigné sur ledit plan par le No 28, et adjacent audit terrain No 27, mesurant vingt-huit pieds et huit pouces de face sur ladite rue Thalie, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

(2) Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, passages, servitudes et tout ce qui en dépend en faisant partie ou de quelque façon y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Carondelet, Gravier, Baronne et Union, désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, le 2ème jour de décembre 1835, et déposé en l'étude de C. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, pour référence; les dits terrains mesurent, mesure anglaise, d'après le plan comme suit:

Le terrain No 3, vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Carondelet; vingt-cinq pieds à l'arrière sur une allée commune audit terrain et à d'autres; quatre-vingt-cinq pieds, dix pouces et six lignes sur la limite qui le sépare du terrain No 2; et quatre-vingt-sept pieds, cinq pouces et trois lignes sur la limite qui le divise du terrain No 4; et

Le terrain No 4, vingt-cinq pieds de face rue Carondelet; vingt-cinq pieds de largeur à l'arrière sur la susdite allée; quatre-vingt-sept pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne le divisant dudit terrain No 3, et quatre-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la limite le séparant du terrain No 5

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, en sus des prix d'adjudication; il paiera le coût de tous les certificats nécessaires aux ventes respectives et fera un dépôt entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, dix pour cent; et il n'aura droit aux loyers qu'à partir du jour où sera fait l'acte de vente, et toutes les propriétés sont vendues sujettes à des baux qui expirent le 30 septembre 1909; actes de vente pardevant Edouard Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GARLAND WOLFE, Encanteur, 824 rue Commune.

MM. James Legendre et Morgan & Miller avocats.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 20

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber. No 87,875. Cour Civile de District, Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par FREED & CLESI, N. J. Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet numéro trois cent quarante (340) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara, désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901 annexé à un acte de vente par J. H. Hiller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1903 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr. notaire daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 739.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,
Encanteurs et Propriétés Foncières 828 rue Gravier.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 20

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE

Cinq chambres de chaque côté.

2309-11 AVENUE CLEVELAND,

Entre les rues Miro et Tonti, l'ilet Canal.

Devant être vendu au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve, JEUDI le 13 mai 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 29 mars 1909 procès 88,371, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 13 mai Le joli cottage double 2309-11 avenue Cleveland, dans l'ilet 552 Premier District de la Nouvelle-Orléans borné par les rues Miro, Tonti et Canal, étant le lot 20, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Cleveland sur une profondeur entre lignes parallèles de 128' 8" 6"'.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance en un et deux ans sur billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les autres clauses de sécurité, lesdits billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente; les loyers devant aller à l'acquéreur de la date de l'acte de vente; les taxes de 1909, les frais des certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant Alphonse Ouneo, notaire aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

I. B. RENNYSON, Encanteur.
Geo. Montgomery, avocat
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIAMANTS ET BIJOUTERIE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 avril 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans la succession de Mariano A. Ferreras No 88 378, les effets suivants, à savoir:

Bague en diamant, Porte-plume à fontaine en or, Bagues en or, Boutons en or, Epinglie en or, Montre plaquée en or et breloque.

Conditions—Comptant.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats. 15 avril—15 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie maison de residence à deux étages en bois,

No 1712 RUE BIENVILLE.

Succession de Dennis J. Duffy

No 88,408—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite à savoir:

La jolie maison de résidence en bois à deux étages No 1712 rue Bienville, ayant corridors, 10 chambres, bain sur un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en font partie, située dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Claiborne, Derbigny et Douane, désigné par le No deux sur un plan de Edgar Pilié, voyer, en date du 21 mars 1888, et annexé à l'acte de vente par Mlle Marguerite Fox à Thomas Duffy, passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1888, et mesurant d'après ledit plan, mesure américaine, vingt-six [26] pieds cinq [5] pouces et trois [3] lignes de face rue Bienville sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent huit [108] pieds.

Ledit terrain étant composé de l'arrière partie des terrains 7, 8, 9 et 10, du carré d'ilet No 48 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville, à une distance aisée à marcher du centre des affaires, sur une large avenue à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer; louée jusqu'au 30 septembre 1909.

Conditions—Un tiers, (1/3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste s'il y en a, à crédit, de un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre, signés et endossés par lui, portant sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec tout les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent (5 0/0) honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909, 10 pour cent au moment de la vente, l'acte de vente pardevant W. Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Catherine Cooney Veuve par premier mariage de John E. Seaman, et femme de John Rufus Currie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 89,441—Division C—Attendu que John Henry Seaman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Catherine Cooney, Veuve, etc., et épouse de John Rufus Currie, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.—A. G. Price, A. W. Cooper, avocats.

17 avril—17 21 26

Succession de Catherine Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 89,349—Division D.—Attendu que Anna Kremer, femme sole, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Kremer, décédée intestat; avis est, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—L. H. Burns, avocat.

15 av—15 19 24

Succession de Caroline E. Merrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85,682—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Edwin T. Merrick, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas F. Claiborne, avocat.

14 avril—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS.

Schwartz Rustic and Company, Limited versus Dover & Hoffman Company Inc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 88,395—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Ferdinand Cassar, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M. Cahn, avocat.

15 avril—15 19 24

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole versus Southern Fiber Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,514—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Tennant Lee, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. W. Cooper, P. A. Lelong, Jr, avocats.

14 avril—14 18 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Catherine Kelly, veuve de Anthony Mackey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 87,097—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Katherine M. Mackey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Guy M. Horner, avocat.

13 avril—13 17 22

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession et Vente en Partage.

Une occasion exceptionnelle, convenable pour Bureau, Bâtisse, Hôtel, Appartements, Bâtisse pour Club.

Spéculation ou placement de premier ordre. Deux bâtisses substantielles à trois étages avec mansarde. Nos 602-604 rue Carondelet, coin de la rue Lafayette, maintenant occupé par la Sewerage and Water Board, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1910. Situé vis-à-vis de l'annexe de l'Hôtel de ville, près du site proposé des bureaux de la nouvelle Poste.

Jeudi, le 22 avril 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

Succession de Martha Mead, veuve de James West.

No 85,413—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

Stanford West et als vs Gladys West et als.

No 88,759—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 805 rue Perdido—JEUDI, le 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre, dans l'affaire intitulée Succession de Martha Mead, veuve de James West, No 85 413, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, lesu, daté et signé du 18 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D et en vertu d'un jugement dans l'affaire intitulée Stanford West et als vs Gladys West et als. No 88,759, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 15 mars 1909, lu et signé le 19 mars 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Lafayette, St-Charles et Girod, désigné comme lot No Un sur un plan déposé par le Shérif de cette paroisse, dans l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et aussi sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, un devis duquel dernier plan est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 12 avril 1878, de la succession de Hugh McCloskey, au Dr James West. Ledit lot de terre formant le coin des rues Carondelet et Lafayette, et mesurant d'après ledit plan de Pilié vingt cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur environ cent cinquante pieds quatre pouces de profondeur et faisant face à la rue Lafayette [toutes les mesures plus ou moins], et borné dans le fond par une allée commune vingt pieds en largeur, s'ouvrant sur ladite rue Lafayette, laquelle allée est en commun au dit lot et autres.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Girod et Lafayette (autrefois rue Hevia) et mesurant vingt cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur cent cinquante pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot étant désigné par le No deux sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député-voyer général, le 15 novembre 1834, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, ensemble avec une allée dans le fond vingt pieds de profondeur, s'ouvrant à la rue Lafayette [autrefois rue Hevia] sur laquelle on a établi un droit de servitude en usage en faveur de ou en commun audit lot et autres lots s'y étendant.

Les améliorations consistant de deux bâtisses en briques à trois étages avec mansarde, chacune contenant environ 18 chambres, vestibule sur chaque étage, citernes, etc. Les deux bâtisses ont les connections pour le drainage l'eau et le sewerage et sont louées à bail jusqu'au 30 septembre 1910 à raison de cent trente-deux et 50/100 dollars ($132.50) par mois et sont connues comme numéros municipaux 602 et 604 rue Carondelet, coin de la rue Lafayette, les rues Carondelet et Lafayette, sont pavées avec de l'asphalte.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs à 8 0/0 d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement.

Lesdits billets devant être divisés en montants correspondants avec chaque part des vendeurs, avec hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, ledit acte ou lesdits actes de vente devant contenir toutes les clauses de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer les taxes de 1909, comme partie du prix d'achat, aussi les frais de l'acte ou des actes de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, incluant les frais des certificats. L'acquéreur ou les acquéreurs devant prendre possession du loyer du jour de la signature de l'acte de vente.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 19 20 21 22